



Le Président

**DECISION N°004/CENI/BUR/2022 DU 03/02/22 PORTANT PUBLICATION DE LA
FEUILLE DE ROUTE DU PROCESSUS ELECTORAL 2021-2027**

Le Bureau,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, spécialement en ses articles 73 et 211 ;

Vu la Loi organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante et la Loi n° 21/012 du 03 juillet 2021, spécialement en ses articles 9, 23 quater et 24 ter ;

Vu la Loi n°04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 28, 38, 40, 41, 42 et 43 ;

Vu la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement en ses articles 6, 8, 11, 12, 16, 25, 27, 27bis, 27ter, 28, 72, 73, 74, 102, 106, 107, 108, 125, 134, 135, 138, 150, 156, 157, 164, 165, 166, 168, 172, 173, 179, 187, 188, 196, 203, 204, 212, 219, 223, 224 et 233 ;

Vu la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°003/CAB/P/AN/CM/2021 du 16 octobre 2021 portant entérinement de la désignation des membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°21/102 du 24 décembre 2021 portant investiture des membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission électorale nationale indépendante, tel que déclaré conforme à la Constitution par la Cour suprême de justice, faisant office de Cour constitutionnelle en son Arrêt n° R.CONST.267/TSR du 06 décembre 2013 ;

Considérant les contraintes de délais constitutionnels, légaux et techniques ;

Vu la nécessité ;

Après débat et délibération en Assemblée plénière,

DÉCIDE :

Article 1 :

La feuille de route du processus électoral 2021-2027 est publiée et arrêtée conformément au document en annexe de la présente.

Article 2

Le Secrétaire exécutif national est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

FEUILLE DE ROUTE DU PROCESSUS ELECTORAL 2021 - 2027

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
1	nov.-2021	févr.-2022	Séminaire d'imprégnation et production des outils de gestion du processus électoral	BUREAU SEN		
2	déc.-2021	mars-2022	Stabilisation et consolidation de l'administration permanente, infrastructures informatiques et de télécommunication	BUREAU SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
3	janv.-2022	avr.-2022	Organisation de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de provinces	BUREAU SEN	Gouvernement	
PREMIERE SEQUENCE: ELECTIONS DIRECTES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DES DEPUTES PROVINCIAUX ET DES CONSEILLERS DE COMMUNE, DE SECTEUR ET DE CHEFFERIE						
I. Organisation des opérations de la cartographie des sites opérationnels et de l'identification et enrôlement des électeurs						
4	janv.-2022	févr.-2022	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions sur la feuille de route, l'opération de la cartographie des sites opérationnels et l'identification et enrôlement des électeurs	BUREAU	Président de la République Gouvernement Parlement ONIP-INS/BCR	
5	févr.-2022	févr.-2022	Cadres de concertation sur la feuille de route, les opérations de la cartographie des sites opérationnels et d'identification et enrôlement des électeurs	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des opérations électorales;
6	févr.-2022	mars-2022	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur la feuille de route et les opérations de la cartographie des sites opérationnels et de l'identification et enrôlement des électeurs	SEN	Gouvernement et autres parties prenantes	2. Volonté politique ; 3. Production à temps des lois essentielles ; 4. Mutualisation ; 5. Sécuritaires ; 6. Financement des élections ; 7. Sanitaires ; 8. Logistiques.
7	oct.-2021	mars-2022	Mise à jour de la cartographie opérationnelle	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
8	oct.-2021	juin-2023	Identification et enrôlement des électeurs : acquisition, production et déploiement du matériel, des documents et des outils; collecte des données des électeurs	BUREAU SEN, SEP, ANTENNE CI	Gouvernement et partenaires financiers Fournisseur Auditeur Externe	

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
9	juin-2023	juil.-2023	La préparation de l'avant-projet de la loi sur la répartition des sièges par circonscription et par type de scrutin, le suivi de son adoption et de sa promulgation	BUREAU SEN	Président de la République Gouvernement, Parlement et autres parties prenantes	
II. Organisation de l'opération de réception et traitement des candidatures aux scrutins directs						
10	juil.-2023	août-2023	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions	BUREAU	Parlement, Gouvernement et autres parties prenantes	
11	juil.-2023	août-2023	Cadres de concertation sur l'opération de réception et traitement des candidatures	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes	
12	juil.-2023	sept.-2023	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur l'opération de réception et traitement des candidatures	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	
13	juin-2023	sept.-2023	Réception et traitement des candidatures	BUREAU SEN, SEP, ANTENNE BRTC	Gouvernement, Parlement et Candidats	
14	juin-2022	juin-2023	Acquisition, production et déploiement du matériel, des documents et des outils électoraux vers les sites de vote	BUREAU SEN ANTENNES	DGCMP Fournisseurs	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des opérations électorales; 2. Volonté politique ; 3. Production à temps des lois essentielles ; 4. Mutualisation ; 5. Sécuritaires ; 6. Financement des élections ; 7. Sanitaires ; 8. Logistiques.
III. Organisation des scrutins directs						
15	sept.-2023	oct.-2023	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions	BUREAU SEN	Gouvernement et autres parties prenantes	
16	juil.-2023	août-2023	Cadres de concertation sur l'organisation des scrutins directs	BUREAU	Gouvernement et autres parties prenantes	
17	juil.-2023	janv.-2024	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur les opérations de vote et dépouillement	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	
18	mai-2023	déc.-2023	Impression et affichage des listes électorales	BUREAU, SEN, SEP, ANTENNE	Gouvernement	
19	juin-2023	juil.-2023	Entretien du dispositif de transmission rapide des données	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
20	juil.-2023	août-2023	Repérage des centres de vote et bureaux de vote et dépouillement	SEN BUREAU	Gouvernement	
21	janv.-2022	déc.-2023	Accréditations des témoins, des observateurs et des journalistes	BUREAU SEN SEP ANTENNES	Parties prenantes	
22	juil.-2023	déc.-2023	Recrutement et formation du personnel des opérations de vote et de dépouillement et de compilation	BUREAU, SEN, SEP, ANTENNES	Gouvernement et partenaires financiers	

DN

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
23	nov.-2023	déc.-2023	Campagne électorale	BUREAU	Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
24	déc.-2023	déc.-2023	Votes combinés du Président de la République, des députés nationaux, des députés provinciaux et des conseillers de commune, de secteur et de chefferie	BVD, CV, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement et partenaires financiers Cours et Tribunaux	
	déc.-2023	mars-2024	Ramassage, agrégation et annonce des résultats provisoires des scrutins, Contentieux des résultats électoraux et publication de résultats définitifs et Cooptation des chefs coutumiers aux assemblées provinciales	BVD, CV, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement, partenaires financiers, chefs coutumiers, Cours et Tribunaux	
DEUXIEME SEQUENCE: ELECTIONS INDIRECTES DES SENATEURS, DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS ET CONSEILLERS URBAINS, DES MAIRES ET MAIRES ADJOINTS, DES BOURGMESTRES ET BOURGMESTRES ADJOINTS AINSI QUE DES CHEFS DE SECTEUR ET CHEFS DE SECTEUR ADJOINTS						
IV. Organisation des scrutins indirect des sénateurs et des conseillers urbains, des gouverneurs et bourgmestres et bourgmestres adjoints, des chefs de secteur et chefs de secteur adjoints ainsi que des maires						
25	janv.-2024	janv.-2024	Plaidoyer et lobbying auprès des autres institutions	BUREAU SEN	Gouvernement et parties prenantes	
26	janv.-2024	janv.-2024	Cadres de concertation sur l'organisation des scrutins indirects des sénateurs et des conseillers urbains, des gouverneurs, bourgmestres et chefs de secteur ainsi que des maires	BUREAU SEN	Gouvernement et parties prenantes	
27	janv.-2024	févr.-2024	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique sur les scrutins indirects	SEN, SEP, ANTENNE	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	Contraintes: 1. Temps limité pour la préparation et l'organisation des scrutins indirects;
28	janv.-2024	mars-2024	Réception et traitement des candidatures	BUREAU SEN/BRTC	Gouvernement et Candidats	2. Volonté politique; 3. Sécuritaires; 4. Financement des élections; 5. Sanitaires; 6. Logistiques.
29	févr.-2024	févr.-2024	Campagne et Vote des sénateurs et des conseillers urbains	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
30	févr.-2024	mars-2024	Campagne et vote des gouverneurs, bourgmestres et chefs de secteur	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	
31	mars-2024	mars-2024	Campagne et vote des maires.	BVD, ANTENNE, SEP, SEN	Gouvernement Candidats Regroupements politiques Partis politiques	

Signature

N°	Période		Activités	Intervenants internes	Intervenants externes	Contraintes / Observations
	Début	Fin				
TROISIEME SEQUENCE: ACTIVITES DE PERENNISATION DU PROCESSUS ELECTORAL						
<i>V. Organisation des activités de pérennisation du processus électoral</i>						
32	mars-2024	mars-2026	Plaidoyer et lobbying auprès d'autres institutions et partenaires	Bureau	Gouvernement et parties prenantes	
33	mars-2024	mars-2026	Cadres de concertation sur les activités de pérennisation du processus électoral	Bureau	Gouvernement et parties prenantes	
34	mars-2024	juin-2026	Sensibilisation électorale, vulgarisation des lois et communication publique les activités de pérennisation du processus électoral et de l'éducation civique et électorale	Bureau	Organisation de la société civile (ONG de sensibilisation et éducation civique)	
35	mars-2024	mars-2026	Contrôle, inventaires et maintenance du matériel électoral (kits d'enrôlement, machines à voter, équipements de télécommunication, charroi, ...)	ANTENNE, SEP, SEN, BUREAU	Gouvernement	Contraintes: 1. Volonté politique; 2. Sécuritaires; 3. Financement des élections; 4. Sanitaires
36	mars-2024	mai-2024	Evaluation générale des opérations électorales	ANTENNE, SEP, SEN, PLENIERE	Gouvernement	
37	oct.-2025	févr.-2026	Elaboration du rapport général des opérations électorales	SEN	Gouvernement	
38	mars-2026	juin-2026	Présentation du rapport général des élections à l'Assemblée nationale	BUREAU	Gouvernement	
39	mars-2024	mars-2026	Tenue du fichier électoral	SEN	Gouvernement	
40	mars-2024	mars-2026	Appui aux Parquets, aux Cours et tribunaux	BUREAU	Gouvernement et partenaires financiers	
41	mars-2024	mars-2027	Renforcement des capacités institutionnelles : (personnel et infrastructure)	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
42	mars-2024	mars-2027	Réflexion sur le cadre juridique et outils opérationnels du processus électoral	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	
43	mars-2024	mars-2027	Début de préparatifs du nouveau cycle électoral	SEN	Gouvernement et partenaires financiers	

Handwritten signature

CONTRAINTES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

CONTRAINTES

DESCRIPTION

RESPONSABLES

CONTRAINTES	DESCRIPTION	RESPONSABLES
1	<p>Retard dans le financement des opérations électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le non-respect des engagements des institutions dans l'accompagnement de la CENI pourrait entraver le processus électoral. En effet, tout retard à la préparation et à l'organisation des scrutins porte préjudice à la convocation de l'électorat. - La non reconnaissance de l'autonomie financière de la CENI entache l'indépendance de celle-ci ; - L'éventuel non-respect des engagements par les partenaires qui souscrivent au financement du processus pourrait influencer sur les délais des opérations 	Le parlement, le Gouvernement et les partenaires internationaux
2	<p>Volonté politique</p> <p>Les intentions d'organiser les élections doivent être traduites par des actions concrètes</p>	Président de la République, le Parlement, le Gouvernement, les Cours et Tribunaux, partis et regroupements politiques
3	<p>Production à temps des lois essentielles (réformes électorales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la réforme de la loi électorale ne se fait pas à la session de mars 2022, cela aura une incidence sur le calendrier général des opérations électorales ; - L'incertitude sur les grandes options à lever (l'organisation en un ou deux tours pour l'élection du Président de la République, les scrutins directs ou indirects pour l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs ; la prise en compte des congolais résidents à l'étranger) ; - Si la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale n'est pas adoptée conformément au calendrier des élections, les dates des scrutins seront décalées 	Président de la République, Parlement, Gouvernement, Cours et Tribunaux
4	<p>Mutualisation</p> <p>La lenteur dans la mutualisation des opérations d'identification de la population, de recensement de la population et de l'habitat ainsi que de l'enrôlement des électeurs est de nature à retarder le processus électoral déjà soumis aux contraintes de délai constitutionnel</p>	Président de la République, Gouvernement
5	<p>Sécurité</p> <p>L'insécurité, notamment dans certaines zones du territoire national peut avoir une incidence sur les opérations électorales (déploiement du personnel et du matériel ainsi que la collecte des données)</p>	Gouvernement
7	<p>Sanitaire</p> <p>- Le contexte de la pandémie à Covid-19 affecte la nature du matériel à commander, les délais de production, de livraison et de déploiement ;</p> <p>- La récurrence des épidémies et pandémies telles que : Ebola, Choléra, fièvre jaune, Covid 19 ... peuvent modifier les procédures opérationnelles</p>	Gouvernement
8	<p>Logistique</p> <p>La faible capacité de la CENI, en moyens logistiques de déploiement du matériel en volume et poids, la rend dépendante de la disponibilité et des interventions de différents partenaires</p>	Gouvernement et partenaires